

J ai un frere qui refuse de signer la succession de ma maman

Par nonina, le 19/10/2014 à 17:42

bonjour voila 6m que ma maman ai decedee j ai un frere qui ne repond pas au convocation du notaire et ne va pas retirer les letres accuse reception qui lui envoi nous somme 11 enfants et lui ces le 12 emm. je souhaite savoir a qui m adresser et ci on peu se passer de lui je ne veu pas alle au tribunal j attend votre reponsse impatienment merci d avence

Par moisse, le 19/10/2014 à 19:37

Demandez conseil au notaire, qui vous répondra que pas de tribunal= pas de solution. Le notaire connait bien les procédures pour mettre fin au défaut de réponse, en passant par un huissier de justice au lieu d'une LR non réclamée.